

## **CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE**

**23 juin 2026**

La séance est ouverte à 18h17.

Présidence:

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin (à partir du point 9)

MM. T. Auspert (à partir du point 3), C. Capelle, P-Y. Dupuis, J. Lemoine, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote) (jusqu'au point 9)

Conseillers et Conseillères:

M. B. Sohier, Chef de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur (à partir 8.2), V. Delvaux (à partir du point 9),

I. Hambenne-Beudels, G. Lazon, C. Neveu, C. Martin (à partir du point 8.2),

M. Pennewaert

MM. Y. Eeckhout (à partir du point 9), F. Etienne (à partir du point 9), D. Fiévet, C. Laloux,

F. Mencaccini

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR

Mme D. Blouard

MM. F. Delahaut, L. Gennart, V. Maillen

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo (à partir du point 9)

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, C. Halut, M. Lenglez, C. Quintero-Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes G. Grovonius, E. Tillieux (à partir du point 9)

MM. R. Gursever, F. Seumois (à partir du point 3), K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB (jusqu'au point 8.2)

Mmes F. Jacquet (pour le point 8.2), V. Léonard (jusqu'au point 8.2)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusée et excusés:

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché

M. Pira, Conseiller communal Les Engagés

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS

M. A. Simon, Conseiller communal PTB

## ***Séance publique***

---

*Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.*

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

### **Point 3:**

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS, Ecolo
- Non: PTB

ORDRE DU JOUR

|                                                                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DIRECTION GENERALE .....                                                                                                                                     | 4  |
| CELLULE CONSEIL .....                                                                                                                                        | 4  |
| 1. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2026: approbation.....                                                                                               | 4  |
| ZONE DE POLICE .....                                                                                                                                         | 5  |
| FINANCES .....                                                                                                                                               | 5  |
| 2. Exercice 2025: compte - approbation.....                                                                                                                  | 5  |
| 3. Exercice 2026: MB ordinaire et extraordinaire n°1 .....                                                                                                   | 6  |
| LOGISTIQUE.....                                                                                                                                              | 8  |
| 4. Désignation d'un prestataire pour l'entretien, les réparations et le montage de<br>pneus des motos QP 10 de la Zone de Police Namur Capitale: projet..... | 8  |
| 5. Acquisition de véhicules électriques type citadine destinés à la Zone de Police<br>Namur Capitale: projet .....                                           | 10 |
| 6. Acquisition, intégration, maintenance et update de licences cache via contrat-cadre<br>de la Police fédérale: projet.....                                 | 11 |
| BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE.....                                                                                                                             | 14 |
| 7. Zone de Police: contrat du SPW-DGT-DTIC n°2020M018 - renouvellement contrat<br>Explore.....                                                               | 14 |
| POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL .....                                                                                                     | 15 |
| 8.1. "Manifestation étudiante du 4 juin 2026: quelles leçons?" (Mme E. Tillieux,<br>Conseillère communale PS).....                                           | 15 |
| 8.2. "La fin des Conseils de Police: un risque pour notre démocratie à Namur" (Mme C.<br>Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo) .....            | 15 |
| QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI - art. 95) .....                                                                                                             | 18 |

## Séance publique

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Bonsoir à chacun et à chacune.*

*Je vais d'abord demander les absences. Il y a des personnes qui arrivent en retard. Je sais que chez Les Engagés, Monsieur Prévot ne sera pas là.*

**M. B. Sohier, Chef de groupe Les Engagés:**

*Il faut excuser Monsieur Pira, Monsieur Prévot.*

*Arriveront en retard: Monsieur Eeckhout, Cécile Crèvecoeur et Véronique Delvaux.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Du côté du PTB?*

**M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:**

*Madame Jacquet était bloquée au Parlement et donc elle arrive le plus vite possible.*

*Et Monsieur Simon, comme d'autres dans ce pays et dans les années à venir, est en partie victime du changement climatique et fera ce qu'il peut pour arriver. Mais voilà, aléa médical.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Du côté d'Ecolo?*

**Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:**

*Oui, donc Philippe Noël arrivera avec un peu de retard, il est souffrant mais il compte être là, c'est important pour lui.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Monsieur Martin?*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Tout le monde devrait arriver en décalage.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*D'accord.*

*Bien, je vais commencer le Conseil de la Zone de Police.*

### ***DIRECTION GENERALE***

#### ***CELLULE CONSEIL***

#### **1. Procès-verbal de la séance du 26 mai 2026: approbation**

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Le point 1, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026. C'est une approbation.*

*Oui pour tout le monde? Merci beaucoup.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 26 mai 2026 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

**ZONE DE POLICE****FINANCES****2. Exercice 2025: compte - approbation****Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:***En Finances, le point 2, l'exercice 2025, compte et approbation.**Arrêt des comptes de l'exercice 2025 et du total du bilan 2025, au montant de 36.518.212,09 € à l'actif et au passif.**Est-ce qu'il y a des remarques? Non, merci.*

Vu la loi du 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux dont notamment l'article 34 qui rend applicable l'article 131 et le titre VI, chapitres 1<sup>er</sup> et II, de la nouvelle loi communale, les articles 243 et 253 exceptés, à la gestion budgétaire et financière de la police locale;

Vu le règlement général de la comptabilité de la Police locale du 05 septembre 2001, tel que modifié;

Sur proposition du Collège du 09 juin 2026,

1. Arrête les comptes de l'exercice 2025 comme suit:

- Comptabilité budgétaire:

|                        | Dépenses<br>(Engagements) | Recettes<br>(Droits nets) | Résultat Budgétaire |
|------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|
| Service ordinaire      | 53.769.108,39 €           | 56.000.972,52 €           | 2.231.864,13 €      |
| Service extraordinaire | 13.050.261,86 €           | 11.207,00 €               | -13.039.054,86 €    |
| Total                  | 66.819.370,25 €           | 56.012.179,52 €           | -10.807.190,73 €    |
|                        | Dépenses<br>(Imputations) | Recettes (Droits<br>nets) | Résultat Comptable  |
| Service ordinaire      | 50.712.001,55 €           | 56.000.972,52 €           | 5.288.970,97 €      |
| Service extraordinaire | 5.021.016,14 €            | 11.207,00 €               | -5.009.809,14 €     |
| Total                  | 55.733.017,69 €           | 56.012.179,52 €           | 279.161,83 €        |

- Comptabilité générale:

|                                     | Charges         | Produits        | Boni (+) Mali (-) |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Résultat courant                    | 48.595.479,59 € | 49.310.907,52 € | +715.427,93 €     |
| Résultat d'exploitation<br>(1)      | 51.775.836,92 € | 50.148.408,68 € | -1.627.428,24 €   |
| Résultat exceptionnel<br>(2)        | 24.733,31 €     | 746.995,52 €    | +722.262,21 €     |
| Résultat de l'exercice<br>(1) + (2) | 51.800.570,23 € | 50.895.404,20 € | -905.166,03 €     |

2. Arrête le total du Bilan 2025 au montant de 36.518.212,09 € à l'Actif et au Passif.

Les présents comptes de l'exercice 2025, arrêtés au 31/12/2025, seront publiés et transmis pour approbation au Gouverneur de la Province de Namur.

### 3. Exercice 2026: MB ordinaire et extraordinaire n°1

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Le point 3, exercice 2026 de la MB ordinaire et extraordinaire n°1, approbation des modifications budgétaires avec un résultat global des services ordinaire et extraordinaire en strict équilibre.*

*L'équivalent du boni 2025 du compte sera rapatrié à la provision de la Zone de Police de la Ville en MB finale en 2026.*

*Est-ce qu'il y a des remarques, questions? Monsieur Martin.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Juste pour la forme, puisque c'est la dernière fois qu'on se voit dans cette configuration-ci pour les comptes et modifications budgétaires, j'imagine que l'exercice se poursuivra même sans le Conseil de Police lorsqu'il y aura des moments comme ceux-ci.*

*J'imagine, je vois Monsieur Moreau qui me regarde, j'imagine qu'il viendra toujours en Commission, qu'il sera présent au moment où on explorera les comptes ou les modifications budgétaires en Conseil communal puisque ceux ou celles qui ne le savent pas, c'est la dernière fois que le Conseil de Police se réunit aujourd'hui.*

*Je ne veux pas enlever à ma collègue puisque j'étais intervenu moi-même sur le sujet lors de la dernière séance, ce recul démocratique à mon sens mais je voulais un peu savoir comment cela se passerait à l'avenir pour quelque chose qui n'est pas un détail puisque ce que nous on attend, et de manière générale s'il fallait faire un commentaire sur les apports du Fédéral sur les Zones de Police, vous savez qu'on voudrait que ce P-là soit considéré comme le même P que les pompiers et que le Fédéral puisse prendre sa juste part. Et donc, c'est ce qu'on peut espérer.*

*On y viendra tout à l'heure largement dans les commentaires des comptes et modifications budgétaires. Mais d'abord, la première question, c'est: est-ce que vous avez déjà écho – puisque Monsieur Prévot... je ne sais pas s'il nous rejoindra – mais peut-être la réponse de savoir si on évolue sur la norme KUL par rapport aux projections? Et est-ce qu'on peut s'attendre, en effet, pour le budget 2027 à avoir de bonnes nouvelles en ce qui concerne la Police?*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Monsieur Bruyère.*

**M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:**

*Merci Madame la Bourgmestre.*

*Pour aller dans le même sens et que les personnes qui nous écoutent, nombreuses ce soir, et cela fait évidemment plaisir, comprennent aussi un peu l'enjeu de l'asphyxie organisée des communes par l'Etat fédéral et en général les pouvoirs supérieurs.*

*L'Etat fédéral est censé financer 50% de la Zone de Police. Aujourd'hui, l'Etat fédéral est seulement péniblement à 30%, ce qui fait une perte de 9 millions d'euros en moyenne par an net pour notre commune. Donc évidemment, après, il y a des trous dans les caisses. Evidemment, si on trouve le bateau.*

*Pour rappel, cette année, on en discutera au point 10, mais on est à plus ou moins 16 millions d'euros de déficit structurel sans les sparadraps de part et d'autre. Donc 16 millions, dont au moins 9 que le Fédéral devrait combler. Et cela ne parle pas encore des pensions qu'on paye à la place du Fédéral, cela ne parle pas encore des Zones de Secours qu'on paye à la place d'autres, ni évidemment de la chasse aux chômeurs qui va faire reporter des millions d'euros sur les budgets des CPAS.*

*Donc voilà, ici on va évidemment voter contre la modification budgétaire même si, soyons clairs, ce n'est pas d'abord de votre faute si le bateau coule mais évidemment, ce sont vos partis, au niveau fédéral, qui organisent l'asphyxie de la commune, c'est important de le rappeler*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Juste pour répondre à votre question, Monsieur Martin, la norme KUL et l'évolution sur les financements des Zones de Police sont bien toujours en travaux, donc on n'a pas d'avancée à ce niveau-là, en tout cas pas à ma connaissance, mais je peux en tout cas vous dire une chose, c'est que les grandes villes sont au cœur des discussions. Et donc on espère, tout comme vous, qu'elles ne seront pas laissées de côté.*

*Quant à vous, Monsieur Bruyère, je n'ai rien à ajouter.*

*Donc pour le point 3, on a un contre du...*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*...Excusez-moi, juste sur ma question sur la forme.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Je propose de répondre à la question de Madame Carolina et donc vous aurez toutes les informations à ce moment-là.*

*Donc un contre du PTB et pour le reste, oui, pour les autres partis.*

*Merci.*

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et notamment ses articles relatifs au budget;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale du 05 septembre 2001, tel que modifié;

Vu la circulaire ministérielle PLP 67 du 30 décembre 2025 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2026 à l'usage des zones de police;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier ff en application de l'article L1124-40 du CDLD §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 08 juin 2026,

Vu la note explicative,

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Sur proposition du Collège du 09 juin 2026,

Approuve les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire 2026 dont les résultats globaux se présentent comme suit:

|                                                 |                  |
|-------------------------------------------------|------------------|
| <u>Service ordinaire</u>                        |                  |
| Recettes de l'exercice propre                   | 49 199 831.47 €  |
| Dépenses de l'exercice propre                   | 57 109 894.40 €  |
| Résultat de l'exercice propre                   | - 7 910 062.93 € |
| Résultat des exercices antérieurs               | 2 884 902.01 €   |
| Recette exercice propre + antérieurs            | 52 188 620.04 €  |
| Dépenses exercice propre + antérieurs           | 57 213 780.96 €  |
| Prélèvements                                    | 2 847 597.40 €   |
| Résultat global                                 | 0.00 €           |
| <u>Service extraordinaire</u>                   |                  |
| Recette de l'exercice propre                    | 3 083 000.00 €   |
| Dépenses de l'exercice propre                   | 3 083 000.00 €   |
| Résultat de l'exercice propre                   | 0.00 €           |
| Résultat des exercices antérieurs               | 8 939.57 €       |
| Prélèvements                                    | 8 939.57 €       |
| Résultat global (exercice propre et antérieurs) | 0.00 €           |

L'équivalent du boni 2025 du compte sera rapatrié à la provision Zone de Police de la Ville en MB finale de 2026.

Lesdites modifications budgétaires accompagnées de leurs annexes seront transmises au Gouverneur de la Province de Namur pour approbation.

## LOGISTIQUE

### 4. Désignation d'un prestataire pour l'entretien, les réparations et le montage de pneus des motos QP 10 de la Zone de Police Namur Capitale: projet

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Le point 4, désignation d'un prestataire pour l'entretien, les réparations et le montage de pneus des motos QP 10 de la Zone de Police Namur Capitale, approbation du cahier des charges.*

*Oui pour tout le monde. Merci beaucoup.*

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 41, §1, 1° (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 216.000,00 €), 57 et 43;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport du 19 mai 2026 émanant de la Zone de Police Namur Capitale - Direction des Ressources Matérielles justifiant un marché de services pour l'entretien, les réparations et le montage de pneus pour les motos (QP 10) de la Zone de Police Namur Capitale;

Vu le cahier des charges N° MPFS 3056 établi par le service Marchés Publics Fournitures et Services pour le marché "Désignation d'un prestataire pour l'entretien, les réparations et le montage de pneus des motos (QP 10) de la Zone de Police Namur Capitale";

Considérant que le présent marché prendra cours à dater du 1<sup>er</sup> août 2026 pour une durée de 12 mois, avec une possibilité de 3 reconductions tacites, soit jusqu'au 31 juillet 2030, sauf renonciation du Pouvoir adjudicateur moyennant un délai de renon de 3 mois minimum avant la date anniversaire, sans indemnité pour l'adjudicataire;

Considérant que le montant global estimé de ce marché pour toute sa durée s'élève à 42.000,00 € TVAC (34.710,74 € HTVA - TVA: 21 %);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable;

Considérant que le présent marché est passé selon le principe d'un accord-cadre, un seul opérateur économique toutes conditions définies (marché stock);

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le Pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont il aura besoin;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 1<sup>er</sup> juin 2026;

Sur proposition du Collège communal du 02 juin 2026,

Décide :

1. d'approuver le cahier des charges N° MPFS 3056 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services et le montant global estimé pour toute la durée du marché s'élevant à 42.000,00 € TVAC (34.710,74 € HTVA - TVA: 21 %).
2. de passer le marché par la procédure négociée avec publication préalable.

La dépense, d'un montant global estimé à 42.000,00 € TVAC (34.710,74 € HTVA - TVA: 21 %) pour toute la durée du marché (2026-2030), sera imputée sur l'article 330/127-06 du budget ordinaire de la Zone de Police des exercices considérés (2026-2030), sous réserve de leur vote par le Conseil, dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à leur approbation par l'autorité de tutelle (2027-2030), ventilée de la manière suivante:

- 2026 (5 mois - août à décembre): pour un montant estimé de 4.375,00 € TVAC (3.615,70 € HTVA - TVA: 21 %)
- 2027 (année complète): pour un montant estimé de 10.500,00 € TVAC (8.677,69 € HTVA - TVA: 21 %)
- 2028 (année complète): pour un montant estimé de 10.500,00 € TVAC (8.677,69 € HTVA - TVA: 21 %)
- 2029 (année complète): pour un montant estimé de 10.500,00 € TVAC (8.677,69 € HTVA - TVA: 21 %)

- 2030 (7 mois - janvier à juillet): pour un montant estimé de 6.125,00 € TVAC (5.061,98 € HTVA: 21 %)

**5. Acquisition de véhicules électriques type citadine destinés à la Zone de Police Namur Capitale: projet**

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Le point 5, acquisition de véhicules électriques type citadine destinés à la Zone de Police Namur Capitale, approbation du cahier des charges.*

*Oui pour tout le monde. Merci.*

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport justificatif établi en date du 02 juin 2026 par la Zone de Police Namur Capitale, aux termes duquel elle justifie l'acquisition de véhicules électriques type citadine afin de remplacer 11 véhicules thermiques dont :

- 8 Skoda Fabias mis en circulation en 2009 et dont 7 de ces véhicules sont à disposition du service proximité et 1 du service circulation,
- 3 VW Fox mis en circulation en 2006 et sont à disposition de l'ensemble des membres du personnel dans le pool de véhicules partagés;

Vu le cahier des charges N° MPFS 3066 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services pour le marché "Acquisition de véhicules électriques type citadine (QP: 11) destinés à la Zone de Police Namur Capitale";

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots:

- Lot 1 (Véhicules banalisés (QP: 5)), estimé à 175.000,00 € TVAC (144.628,10 € HTVA - TVA: 21%);
- Lot 2 (Véhicules strippés (QP: 6)), estimé à 220.000,00 € TVAC (181.818,18 € HTVA - TVA: 21%);

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 395.000,00 € TVAC (326.446,28 € HTVA - TVA: 21%);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier ff en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 08 juin 2026;

Sur proposition du Collège communal du 09 juin 2026,

Décide :

1. d'approuver le cahier des charges N° MPFS 3066 "Acquisition de véhicules électriques type citadine (QP: 11) destinés à la Zone de Police Namur Capitale" et le montant estimé s'élevant à 395.000,00 € TVAC (326.446,28 € HTVA - TVA: 21%).
2. de passer le marché par la procédure ouverte.

Cette dépense estimée à un montant total de 395.000,00 € TVAC (326.446,28 € HTVA - TVA: 21 %) sera imputée sur l'article 330/743-52 du budget extraordinaire de la Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt.

Ce dossier sera transmis à la tutelle dans le cadre de la tutelle générale d'annulation, lors de la phase d'attribution, le cas échéant, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**6. Acquisition, intégration, maintenance et update de licences cache via contrat-cadre de la Police fédérale: projet**

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Le point 6, acquisition, intégration, maintenance et update de licences cache via contrat-cadre de la Police fédérale. Approbation de nouveau.*

*Oui pour tout le monde. Merci beaucoup.*

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 2, 6° et 47 qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le cahier des charges Procurement 2025 R3 015 relatif à un accord-cadre pluriannuel de services pour la maintenance, les upgrades et l'achat de licences Intersystems au profit de la Police intégrée;

Considérant que ce contrat-cadre prend cours à dater de la notification (31 mars 2025 et erratum au 05 septembre 2025) jusqu'au 30 juin 2029;

Considérant que l'adjudicataire désigné pour ce marché est la société Intersystems, Papendorpseweg 97 à 3528 Utrecht (Nederland);

Vu le courriel du 27 avril 2026 émanant de la Direction des Ressources Matérielles de la Zone de Police, aux termes duquel elle informe qu'aucune démarche d'adhésion n'est à remettre dans le cadre de ce marché piloté par la Police Fédérale;

Vu le rapport établi en date du 25 mai 2026 par la Direction des Ressources Matérielles de la Zone de Police, parvenu dans sa version définitive au Service Marchés Publics en date du 02 juin 2026, aux termes duquel elle:

- explique que les besoins actualisés de la ZPNC en matière de licences cache sont fixés à 340, celles-ci permettant un accès au réseau police ISLP (Integrated System for Locale Police)

- confirme qu'il s'avère, qu'actuellement, 319 licences sont déjà actives au sein de la ZPNC dont :
  - 213 licences déjà intégrées dans l'environnement licences DRI / Intersystem, nécessitant une maintenance/update
  - 106 licences disponibles, en attente :
    - d'intégration dans l'environnement licences DRI / Intersystem
    - de maintenance/update,
    - celles-ci n'ayant pas fait l'objet d'une facturation de la part de la société adjudicataire au moment de leur mise à disposition comme suite à l'absence de communication entre la Zone de Police et ladite société, cette dernière - aux termes de son courriel du 28 mai 2026 - indiquant qu'aucun arriéré ne sera réclamé pour cette erreur
- justifie l'acquisition de 21 licences supplémentaires nécessitant d'être activées, intégrées dans l'environnement licences DRI / Intersystem et de recevoir la maintenance/update afin de permettre de rencontrer les besoins notamment en terme de VDI (stations virtuelles)
- propose, via le contrat-cadre de la Police Fédérale référencé 2025 R3 015 - (cahier des charges Procurement 2025 R3 015), pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2029, de ventiler les prestations selon ce qui suit :
  - d'acquérir 21 licences complémentaires, de les intégrer dans l'environnement licences DRI / Intersystem et de les soumettre à une maintenance/update
  - d'intégrer dans l'environnement licences DRI / Intersystem les 106 licences déjà actives et de les soumettre à la maintenance/update
  - de soumettre les 213 licences déjà intégrées dans l'environnement licences DRI / Intersystem à la maintenance/update
- Ventile le montant global estimé de la dépense de 108.928,93 € TVAC (90.023,92 € HTVA - TVA : 21%), selon ce qui suit :
  - pour 2026 (à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre) pour un montant global (investissement / intégration / maintenance / update) de 37.427,60 € TVAC (30.931,90 € HTVA - TVA : 21%) représentant :
    - un investissement composé de l'acquisition de 21 licences supplémentaires et l'intégration dans l'environnement licences DRI / Intersystem de 127 licences (21 nouvelles et 106 déjà existantes) au prix unitaire de 182,11 € TVAC (150,50 € HTVA - TVA : 21%) soit 23.127,34 € TVAC (19.113,50 € HTVA - TVA : 21%) pour l'ensemble
    - une maintenance/update de 340 licences pour un montant global (pour 6 mois de juillet à décembre) de 14.300,26 € TVAC (11.818,40 € HTVA - TVA : 21%)
  - pour 2027 (année complète de maintenance et update pour 340 licences) : 28.600,53 € TVAC (23.636,80 € HTVA - TVA : 21%)
  - pour 2028 (année complète de maintenance et update pour 340 licences) : 28.600,53 € TVAC (23.636,80 € HTVA - TVA : 21%)
  - pour 2029 (6 mois - du 1er janvier au 30 juin - de maintenance et update pour 340 licences - jusque la fin du contrat-cadre le 29 juin) : 14.300,26 € TVAC (11.818,40 € HTVA - TVA : 21%)

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier ff en référence à l'article L1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 08 juin 2026,

Sur proposition du Collège communal du 09 juin 2026,

Décide d'approuver :

- le projet d'acquisition / intégration dans l'environnement licences DRI/Intersystem / maintenance/update, via le contrat-cadre de la Police Fédérale référencé 2025 R3 015 - (cahier des charges Procurement 2025 R3 015), pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2029, les prestations suivantes :
  - acquisition, intégration dans l'environnement licences DRI / Intersystem , maintenance/upgrade de 21 licences complémentaires Intersystems,
  - intégration dans l'environnement licences DRI / Intersystem, maintenance/update de 106 licences déjà existantes
  - maintenance/update de 213 licences déjà intégrées dans l'environnement licences DRI / Intersystem.
- le montant global estimé de la dépense s'élevant à la somme de 108.928,93 € TVAC (90.023,92 € HTVA - TVA : 21%) comprenant l'investissement, l'intégration dans l'environnement licences DRI / Intersystem , la maintenance/update des licences

Le montant global estimé de la dépense, soit 108.928,93 € TVAC (90.023,92 € HTVA - TVA : 21%), sera imputé sur les budgets respectifs ordinaire et extraordinaire de la Zone de Police de Namur Capitale des exercices considérés (2026-2029), sous réserve de leur vote par le Conseil (2027-2029), dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires pour la partie ordinaire (2027-2029), jusqu'à leur approbation par l'autorité de tutelle (2027-2029) selon la ventilation suivante :

- Pour la partie investissement, du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant global (investissement/intégration) de 23.127,34 € TVAC (19.113,50 € HTVA - TVA: 21%) représentant un investissement de 21 licences (acquisition et intégration dans l'environnement licences DRI / Intersystem) et l'intégration licences DRI / Intersystem de 106 licences déjà existantes au prix unitaire de 182,11 € TVAC (150,50 € HTVA - TVA : 21%) soit 23.127,34 € TVAC (19.113,50 € HTVA - TVA : 21%) pour l'ensemble des 127 licences, à imputer sur l'article 330/742-53 du budget extraordinaire de l'exercice en cours financé par emprunt,
- Pour la partie maintenance, une maintenance/update de 340 licences, pour un montant global estimé de 14.300,26 € TVAC (11.818,40 € HTVA - TVA : 21%), à imputer sur l'article 330/123-13 des budgets ordinaires considérés (2026-2029), ventilé de la manière suivante:
  - pour 2026 (6 mois de maintenance et update pour 340 licences) : 14.300,26 € TVAC (11.818,40 € HTVA - TVA: 21 %),
  - pour 2027 (année complète de maintenance et update pour 340 licences): 28.600,53 € TVAC (23.636,80 € HTVA - TVA: 21%),
  - pour 2028 (année complète de maintenance et update pour 340 licences): 28.600,53 € TVAC (23.636,80 € HTVA - TVA: 21%),
  - pour 2029 (6 mois de maintenance et update pour 340 licences): 14.300,26 € TVAC (11.818,40 € HTVA - TVA: 21%).

## BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE

### 7. Zone de Police: contrat du SPW-DGT-DTIC n°2020M018 - renouvellement contrat Explore

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Bâtiments et Infrastructure, le point 7, Zone de Police, contrat du SPW, approbation du renouvellement du contrat "Explore monosite" de l'Hôtel de Police pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 15.999,53 €.*

*Merci beaucoup.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-7 et L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6° et 47 qui dispensent les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu la délibération du Collège communal du 14 juin 2022 par laquelle il décide d'adhérer pour la Ville de Namur au marché public relatif aux services téléphoniques fixes et mobiles du Service public de Wallonie établie conformément aux conditions du cahier spécial des charges SPW-DGT-DTIC n°2020M018;

Vu sa délibération du 18 mars 2025 par laquelle il décide d'adhérer pour la Zone de Police au marché public relatif aux services téléphoniques fixes et mobiles du Service public de Wallonie établie conformément aux conditions du cahier spécial des charges SPW-DGT-DTIC n°2020M018, pour la partie Fibre optique (lot 2);

Vu le rapport de [REDACTED], adjointe à la Direction Logistique et Finances de la zone de police Namur-Capitale, daté du 19 mars 2026, duquel il ressort que:

- le contrat "Explore monosite" de l'Hôtel de Police, sis Place du Théâtre n° 5 à Namur, arrive à échéance;
- le renouvellement de ce contrat est nécessaire afin de garantir un accès internet aux membres du personnel;
- ce produit est disponible dans le contrat cadre SPW-DGT-DTIC n°2020M018;
- un engagement pour une durée de 5 ans permettra d'assurer la continuité du service et de bénéficier d'un coût annuel moindre;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier ff en référence à l'article L. 1124.40 § 1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 08 juin 2026;

Sur proposition du Collège communal du 09 juin 2026,

Approuve le renouvellement du contrat "Explore monosite" de l'Hôtel de Police sis Place du Théâtre n° 5 à Namur, faisant partie du cahier spécial des charges SPW-DGT-DTIC n°2020M018, pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 13.222,75€ HTVA ou 15.999,53€ TVAC 21%.

## **POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL**

### **8.1. "Manifestation étudiante du 4 juin 2026: quelles leçons?" (Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS)**

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*On en vient maintenant aux points inscrits à la demande des membres du Conseil.*

*Je propose de passer par le point 2 avant le point 1 en attendant l'arrivée de Madame Tillieux.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 17 juin 2026 de Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 23 juin 2026 le point complémentaire suivant: *"Manifestation étudiante du 4 juin 2026: quelles leçons?"*,

Attendu que Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS, n'a pas pu présenter son point en raison de son absence;

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 21 février 2019, tel que modifié, et notamment son article 12,

Le point est transformé en question écrite.

### **8.2. "La fin des Conseils de Police: un risque pour notre démocratie à Namur" (Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo)**

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Je passe la parole à Madame Quintero pour "La fin des Conseils de Police: un risque pour notre démocratie à Namur".*

*Madame Quintero, vous avez 5 minutes pour la question.*

**Mme Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:**

*Merci beaucoup Madame la Bourgmestre.*

*Mesdames et Messieurs les membres du Collège,*

*Le groupe Ecolo tient à vous faire part de sa vive inquiétude face à la suppression des Conseils de Police prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Même si la fusion des Zones n'est pas encore obligatoire en Wallonie, la réforme de la gouvernance change radicalement la donne pour Namur.*

*Le problème central est que le pouvoir de décision revient désormais exclusivement à l'exécutif. Dans le cas d'une Zone monocommunale comme la nôtre, cela signifie que les décisions stratégiques seront prises par le Collège communal.*

*En l'absence du Conseil de Police qui permettait, comme on vient de le voir maintenant, jusqu'ici un vrai débat contradictoire, le contrôle politique s'en trouve considérablement affaibli. Nous craignons fort que les membres du Conseil communal ne soient réduits à de simples spectateurs et spectatrices, obligés de valider ou de commenter des décisions déjà actées sans pouvoir les influencer en amont.*

*Face à cet affaiblissement du contrôle démocratique, nous souhaitons savoir comment vous comptez garantir un contrôle réel. Avant la décision, allez-vous imposer l'obligation de soumettre systématiquement au Conseil communal les projets importants, tels que, comme vient d'en parler Fabian, les budgets, l'achat de matériel, le plan d'action, avant qu'ils ne soient pris pour obtenir un avis préalable et pas seulement un rapport annuel?*

*Deuxièmement, la loi prévoit que les décisions du Collège, à l'exception des affaires qui touchent à la vie privée, devront être transmises aux Conseillers communaux. Tout membre*

*du Conseil communal disposera d'un droit d'interpellation écrit et oral avec l'obligation de réponse. Un rapport annuel décliné par commune présentera la répartition des moyens, l'activité opérationnelle et les délais d'intervention.*

*Comment allez-vous mettre en œuvre concrètement ces modalités de contrôle? Comment faire en sorte que le droit d'interpellation, écrit et oral, ne reste pas théorique? Nous avons besoin de pouvoir vous questionner sur vos choix de sécurité avant qu'ils ne soient bien sûr appliqués.*

*Troisièmement, la place de l'opposition, puisque le pouvoir décisionnel se concentrera au sein du Collège. Quelles mesures allez-vous mettre en place pour que l'opposition et la société civile ne soient pas exclues du débat de la sécurité publique?*

*Nous espérons que vous saurez, Madame la Bourgmestre, transformer ce changement en une opportunité pour renforcer la transparence à Namur, en instaurant une pratique de consultation systématique du Conseil communal, plutôt que de laisser le contrôle se réduire à un simple constat a posteriori.*

*Merci pour votre écoute.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Merci Madame la Conseillère. En ma qualité de Présidente de Zone, je vais donc vous répondre.*

*Sachez donc que les textes ont été publiés hier au Moniteur belge et donc ils seront effectifs d'ici dix jours. Donc j'émettrai quelques précautions dans ma réponse par rapport à certains points que nous n'avons pas encore totalement à notre connaissance.*

*Donc, concernant votre première question, il s'avère que je n'ai pas l'intention d'imposer une procédure consistant à soumettre systématiquement au Conseil communal des décisions relevant désormais légalement du Collège de Police afin d'obtenir un avis préalable.*

*Le législateur a défini les compétences respectives de chaque organe et il me paraît important de respecter cette répartition. Les décisions prises par le Collège de Police devront naturellement pouvoir être expliquées, justifiées et débattues dans le cadre des mécanismes de contrôle prévus par la loi, via les questions, comme vous l'avez dit, écrites ou orales au Collège, les interprétations auprès de la Bourgmestre lors des Conseils.*

*Nous n'allons pas créer un mécanisme consultatif parallèle, qui n'est pas prévu par le niveau des dispositifs légaux et qui risquerait de mettre à mal celui-ci par des démarches administratives complémentaires et des allongements considérables de délai de décision.*

*Concernant la mise en œuvre concrète des mécanismes de contrôle, les services de la Zone et de notre commune travaillent actuellement et activement à l'adaptation des procédures internes afin de garantir l'exercice effectif des droits reconnus aux Conseillers et Conseillères communales.*

*Il ne s'agit évidemment pas de droits théoriques mais bien d'outils permettant à chacun et chacune d'exercer pleinement son mandat et son rôle de contrôle. Une adaptation du ROI devra être faite. Nous ne manquerons pas de voir avec vous comment adapter celui-ci et lors de réunions futures qui vont être prévues.*

*Enfin, s'agissant de la place de l'opposition et plus largement de la participation démocratique aux questions de sécurité, je ne partage pas avec vous l'idée selon laquelle cette réforme conduira à exclure le débat public.*

*D'une part, les Conseillers et Conseillères conserveront toujours, comme on l'a dit, les droits à l'information, à l'interpellation et au contrôle qui permettront de questionner les décisions du Collège communal. Lors de la présentation nécessaire du rapport, je m'engage à faire également mention des budgets passés et futurs pour que nous puissions en discuter.*

*La question de sécurité, par contre, continuera toujours à faire l'objet d'échanges démocratiques et contradictoires entre la majorité et l'opposition. D'autre part, la sécurité publique ne se contente pas uniquement aux instances institutionnelles comme le Conseil et ma Commission. Elle repose également sur un dialogue important et permanent avec le citoyen et les citoyennes.*

*A cela, cette concertation existe déjà bien à Namur, au travers de nombreux dispositifs de prévention, de rencontres de quartiers, de comités d'accompagnement, de concertations et de travaux menés avec les partenaires associatifs et de nombreux échanges que nous entretenons quotidiennement avec les acteurs de terrain et les citoyens et les citoyennes, tant par mail, par téléphone qu'en présentiel.*

*Rien dans cette réforme ne remet en cause ces mécanismes de dialogue. Ils demeureront au contraire essentiels pour éclairer les décisions publiques en matière de sécurité. Je parle bien en matière de sécurité et pas uniquement en matière de sécurité routière.*

*Au-delà des dispositifs légaux, ma volonté est donc de continuer à garantir une information transparente aux mandataires communaux, un dialogue régulier avec les partenaires de terrain et les citoyens et les citoyennes.*

*Merci pour votre écoute. Vous avez 2 minutes pour la réponse.*

**Mme Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:**

*Merci beaucoup.*

*Evidemment, c'est toujours étonnant d'apprendre que des textes pour des décisions si importantes surviennent si tard alors que l'application se fera début juillet. C'est toujours un peu interpellant.*

*Ici, il y aura une adaptation du ROI. J'espère qu'il y aura une consultation comme il a été fait précédemment avec chaque fois un membre par parti afin de pouvoir réellement arriver à un vrai travail commun.*

*Concernant l'écoute avec le public, je me réjouis que cela continue, que cela perdure. C'est essentiel de communiquer avec les différents quartiers, associations, etc. Donc j'ai hâte de voir la suite et pour me rassurer de ces changements importants.*

*Merci.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Merci Madame Quintero.*

*Alors, en l'absence de Madame Tillieux, j'ai beau tirer et attendre, sa question sera soit reportée à sa demande en question écrite, soit reportée au mois prochain à sa demande aussi.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 17 juin 2026 de Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 23 juin 2026 le point complémentaire suivant: *"La fin des Conseils de Police: un risque pour notre démocratie"*,

Entend Mme C. Quintero Pacanchique, Conseillère communale Ecolo.

Mme Ch. Bazelaire répond à la question.

**QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI - ART. 95)**

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Il y a-t-il une question orale d'actualité au regard de l'article 95 de notre ROI?*

*Monsieur Martin, je vous écoute.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Puisque vous nous avez tendu la perche aujourd'hui et qu'on a reçu votre communiqué de presse sur le plan Grandes Villes et une action de grande ampleur de la Police intégrée, je voulais naturellement conclure ce Conseil de Police avec une nouvelle fois, un plan de grande ampleur qui met des moyens en oeuvre pour pouvoir justement juguler les problèmes d'insécurité et avec les objectifs de l'opération qui sont repris clairement dans votre communiqué.*

*Je cherche toujours en vain la question des moyens. Alors il y a en effet un petit tiret avec les moyens. On sait qu'on a eu des moyens concernant les caméras ANPR. Moi je souhaite réinsister une nouvelle fois sur les moyens. La répression c'est une chose mais sur la prévention, c'est une autre. Ce sera sans doute la dernière fois ici dans le Conseil de Police mais je vous promets de revenir systématiquement sur cette question de la prévention qui est ô combien importante dans les plans qui sont développés par les grandes villes.*

*Et surtout, n'hésitez jamais, Madame la Bourgmestre, d'être aux côtés de vos Bourgmestres des grandes villes. Je sais qu'ils sont très attentifs à vos côtés pour faire en sorte qu'on puisse dégager aussi des moyens concernant la sécurité en centre-ville singulièrement.*

*Voilà, merci.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Je ne sais pas si vous attendez une réponse de ma part, pas particulièrement je pense.*

**M. F. Martin, Chef de groupe PS:**

*Sauf si vous avez une surprise, mais j'ai vu la modification budgétaire, je l'aurais déjà vue.*

**Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:**

*Effectivement.*

*Je clôture donc ici le Conseil de Police, de la Zone de Police et je passe la parole à Monsieur Maillen pour le Conseil communal.*

La séance est levée à 03h43.